

Acte de poursuite (AP) avec code à barres

Introduction du code à barres d'envoi pour les actes de poursuite

Depuis le 1^{er} juillet 2009, les actes de poursuite peuvent être envoyés avec un code à barres. Il est de la sorte possible de suivre l'évolution du statut de ces envois et d'utiliser d'autres prestations complémentaires sans supplément de prix.

Vos avantages

- Vous pouvez suivre vos envois en tout temps sur www.poste.ch/mypostbusiness.
- Vous pouvez bénéficier d'une procédure de dépôt simplifiée si vous nous livrez les données d'envoi via DataTransfer. Tous les documents de dépôt nécessaires sont établis automatiquement.

Préparation et dépôt des envois

- Apposez le code à barres au-dessus ou à côté de l'adresse du débiteur, sur les deux doubles. Les codes à barres peuvent être obtenus gratuitement sur www.poste.ch/mypostbusiness ou auprès de votre conseiller à la clientèle.

- Les envois sont expédiés comme à l'accoutumée à l'office de distribution compétent, ouverts ou dans une enveloppe collectrice. Il est également possible de déposer ces envois affranchis en numéraire, contre facture. Le cas échéant, commandez des codes à barres avec affranchissement PP et joignez un bordereau de dépôt à vos envois. Les bordereaux de dépôt peuvent être établis en ligne sur www.poste.ch/mypostbusiness.
- Moyennant un supplément de CHF 0.25 par étiquette, la Poste se charge d'apposer les codes à barres. Si vous choisissez cette solution, il vous suffit de déposer les envois accompagnés d'une liste des adresses de destination. En cas d'utilisation régulière de cette prestation et pour les dépôts en nombre dès 500 exemplaires, le prix est calculé en fonction du travail occasionné.

Impression des codes à barres

- Vous pouvez également imprimer directement les codes à barres sur les actes de poursuite. Vous trouverez toutes les spécifications nécessaires dans le manuel «Codes à barres et codes Data-matrix pour envois de la poste aux lettres», à télécharger sur www.poste.ch/recommande. Avant la première utilisation, il est important que vous fassiez vérifier vos codes à barres auprès du service compétent de la Poste:

La Poste Suisse
PostMail, Dépôt
Solutions et conseils logistiques bon à tirer
Case postale
3030 Berne
gzd.bern.pm@post.ch

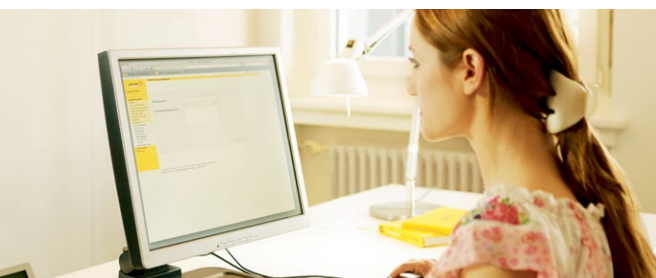
Betreibungs- und Konkursamt Berner Oberland
Schloss 1, Postfach 421, 3800 Interlaken
Tel. 033 826 41 80/ Fax 033 826 41 81/ PC 45-70000-9

Zahlungsbefehl
Commandement de payer
für die ordentliche Betreibung auf Pfändung, Konkurs oder gemäss Art. 227b OR
pour la poursuite ordinaire par voie de saisie, faillite ou selon l'art. 227b CO

Datum der Ausstellung / Date 04.03.2009/TEST	Diese Urkunde ist bei Zahlung, Rechtsvorschrift usw. vorzuweisen. Présenter cette pièce lors du paiement.	Betreibungsart OB	Betreibungs-Nr. / Poursuite no 20900002
Ehegatte / eingetr. Part. des Schuldners – Conjoint / Part. enreg. du débiteur	Schuldner Débiteur	Muster Fritz, 16.04.1951 Metzger Sonnenstrasse 10 3800 Matten b. Interl.	
Gläubiger - Créancier Muster Gläubiger Teststrasse 1111 Postfach 1111 3800 Interlaken	Gläubiger- Vertreter Mandatnaire	Muster Gläubigervertreter Teststrasse 2222 Postfach 2222 3800 Interlaken	

BU 3030 Bern
98.05.019999.00000004
BU / AP / AE

- Etablissez une liste de codes à barres (form. 210.16 ou 210.17) et joignez-la aux envois. Le double vous sera retourné quittancé et pourra vous servir d'attestation de réception. Les listes de codes à barres peuvent être obtenues gratuitement sur www.poste.ch/recommande ou auprès de n'importe quel office de poste.



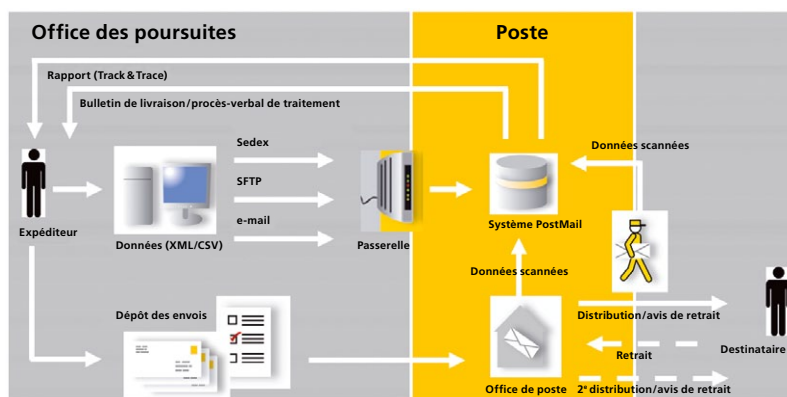
Interface de données DataTransfer

Comme pour tous les envois de la poste aux lettres avec justificatif de distribution, les données d'envoi peuvent être livrées via l'interface DataTransfer. Le transfert peut être effectué sous forme de fichiers XML ou CSV, via SFTP, courriel ou Sedex. Une fois le transfert effectué, vous recevez automatiquement le bulletin de livraison attestant le dépôt des envois, sous forme de fichier PDF à imprimer. Cette solution vous offre l'avantage de pouvoir préparer et déposer vos envois dans n'importe quel ordre. Nous vous informons de l'évolution du statut de vos envois sous la forme d'un rapport quotidien.

www.poste.ch/deposer-lettres > DataTransfer

Introduction définitive probablement au 1^{er} janvier 2013

A partir du 1^{er} janvier 2013, le code à barres sera introduit définitivement pour l'ensemble des actes de poursuite. L'utilisation du code à barres est facultative jusqu'à cette date. Nous vous recommandons néanmoins d'en faire usage dès à présent.



Distribution spéciale par Courrier-Express

Après une première tentative de distribution sans succès, la Poste vous offre une alternative avantageuse avec la distribution spéciale par Courrier-Express de PostLogistics (www.postlogistics.ch). Comme le suivi des envois est effectué par les deux canaux avec le même numéro d'envoi, toutes les tentatives de distribution d'un acte de poursuite sont consignées au même endroit.

Prix

Acte de poursuite CHF 8.00

Ce prix comprend l'envoi du double en retour à l'Office des poursuites. Les actes de poursuite donnent droit au rabais sur le chiffre d'affaires.